

# SONY

DU 5 AVRIL  
AU 16 MAI 2018



**50€**  
**REMBOURSÉS\***  
pour l'achat  
d'un Xperia™ XZ1



Lors de vos appels, il est recommandé d'utiliser le kit piéton.

avec



## XPERIA XZ1

\*Voir modalités complètes au dos.

DAS Xperia XZ1 : 0,799 W/kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.

# SONY Offre Sony « 50€ remboursés pour l'achat d'un Xperia™ XZ1 »

Offre valable du 05/04/2018 au 16/05/2018 inclus

## COMMENT PARTICIPER À L'OFFRE :

### 1 ACHETEZ VOTRE SMARTPHONE XPERIA™ XZ1

Achetez entre le 05/04/2018 et le 16/05/2018 inclus, votre Smartphone Xperia™ XZ1 éligible à l'offre uniquement chez Orange ou sur Sosh.fr.

**Pour les professionnels :** tous les produits achetés devront apparaître sur la même preuve d'achat, 10 produits au maximum seront éligibles à l'offre.

### 2 INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE

- Rendez-vous sur le site Internet [www.promotion-sonymobile.com](http://www.promotion-sonymobile.com), cliquez sur votre offre (le module sera en ligne jusqu'au 30/05/2018)

- Complétez et imprimez le formulaire de participation en ligne

### 3 CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER

Joindre à votre formulaire de participation, les éléments mentionnés ci-dessous :

- L'original ou la photocopie de votre ticket de caisse ou de votre facture d'achat, en entourant impérativement la date d'achat, la référence et le prix TTC du produit (si ces éléments ne sont pas clairement entourés, votre demande ne pourra être traitée et sera considérée comme nulle).
- Vos coordonnées bancaires à saisir en ligne : Un IBAN + BIC présents sur votre RIB (attention, ils sont obligatoires pour se faire rembourser)



#### POUR LES PROFESSIONNELS :

en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un justificatif d'activité professionnelle (inscription au RCS, inscription à la chambre des métiers et de l'artisanat, inscription à l'Insee, extrait Kbis de moins de trois (3) mois, etc. - liste non exhaustive).

### 4 ENVOYEZ VOTRE DOSSIER (les frais d'envoi ne seront pas remboursés)

- Envoyez le tout, sous pli suffisamment affranchi au plus tard le 30/05/2018 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse postale de l'opération :

OFFRE SONY XPERIA XZ1 JUSQU'À 50€ REMBOURSES - ORANGE  
OPERATION 12633  
13 766 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

### 5 RÉCEPTION DE VOTRE REMBOURSEMENT

Vous recevrez votre remboursement d'un montant allant jusqu'à 50 € par virement bancaire ou par lettre-chèque (si vous avez omis de joindre votre IBAN-BIC) dans un délai de 8 semaines environ à compter de la réception de votre dossier complet et conforme

Pour toute question ou si vous rencontrez des difficultés lors de votre inscription sur le site, vous pouvez nous contacter au 01 78 40 51 43 (Appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h et jusqu'à 17h30 le vendredi.

#### CONDITIONS DE L'OFFRE

Offre valable du 05/04/2018 au 16/05/2018 inclus pour les personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine, Monaco, Corse, DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte) et COM Zone Euro uniquement<sup>(1)</sup> (Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin). Offre valable sur des produits neufs non reconditionnés. Offre valable dans la limite des stocks disponibles. Le montant du remboursement ne peut excéder le prix payé. Frais de participation à la charge des participants. Toute demande incomplète, illisible, falsifiée, ratée ou non-conforme aux présentes conditions sera considérée comme nulle. Non cumulable avec toutes autres promotions en cours et limitée à une seule demande de remboursement par foyer résidant en France (Corse et DROM-COM compris), ou à Monaco (même nom, et/ou même adresse, et/ou même IBAN-BIC).

Pour les professionnels : une seule participation et jusqu'à 10 produits (apparaissant sur une seule preuve d'achat) par RIB (un RIB ne sera accepté qu'une seule fois par opération) ou par personne physique ou morale justifiant d'une activité professionnelle (même justificatif), n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés. Le siège social doit se situer en France (Corse et DROM-COM compris) ou à Monaco et l'effectif doit être de moins de 100 salariés. Voir les conditions générales sur [www.promotion-sonymobile.com](http://www.promotion-sonymobile.com).

Conformément à la Loi 78-17 « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations qui les concernent, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse de [correspondant-cl@highco.com](mailto:correspondant-cl@highco.com).

Sony est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Corporation. Xperia™ est une marque commerciale ou une marque déposée de Sony Mobile Communications AB. Toutes les autres marques commerciales ou marques déposées sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. © 2016 Sony Mobile Communications RCS de Nanterre 439 961 905, 49-51 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, France.

DAS Xperia XZ1 : 0,799 W/kg. Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. (1) Si vous êtes établi en DROM COM (Zone Euro), votre banque est susceptible de prélever une commission.

© 2018 Sony Mobile Communications RCS de Nanterre 439 961 905, 49-51 Quai Dion Bouton, 92800 Puteaux, France.